

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2021 à 19 h

Présents : M. Chevée, M. Oussibla, Mme Haye, M. Lemonnier, Mme Slater, M Amchin, M Georges, M. Fabre, M Pitel, Mme Pierson, Mme Courtois, M. Dos Anjos

Absentes excusées : Mme Bacle (pouvoir à M Chevée) Mme GUYON DANIEL (pouvoir à M. Dos Anjos)

- **Ajout de deux points à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Panneapocket
- Aménagement de la rue Henri Levier, ce que le conseil municipal accepte.

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 23 avril 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2021 a été transmis avec la convocation. Il est adopté à l'unanimité

- **Régie Eau :**

- **approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau potable pour l'année 2020 D2021.05.2.001**

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puissent en prendre connaissance.

Monsieur le Maire le présente conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

L'eau est conforme aux normes et aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Deux fuites d'eau sur le réseau ont été réparées en 2020 contre 11 en 2018 et 3 en 2019. Monsieur le Maire rappelle qu'en zone rurale, le rendement de réseaux sont considérés comme très bons lorsqu'ils atteignent 75 %, pour Bretoncelles, le taux est de 80.52 %.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice linéaire de perte est de 0.98 m3/km/j pour cette année, contre 0.41 en 2019.

Le prix d'un m3 d'eau facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m3 est de 1,769 euros TTC sans les taxes pollution et SDE.

Le rapport présenté est adopté à l'unanimité. Il sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune.

- **Vote des tarifs 01/07/2021 au 31/06/2022 D2021.05.28.002**

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Rappel des tarifs actuels : abonnement : 74 € HT

Le m3 : 1.06 € HT

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le montant de l'abonnement et d'augmenter de 2 cts le prix du m3. Le Conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants (à la majorité) :

abonnement : 74.00 € HT (sans changement)

Le m3 : 1.06 € HT (sans changement) afin de se rapprocher des prix pratiqués par le

syndicat Perch'Est.

- **Mise en place des périmètres de protection : acquisition de la parcelle par voie d'expropriation D2021.05.28.003**

Monsieur le Maire de BRETONCELLES informe que dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2017 instaurant les périmètres de protection du captage du « Verger » situé à BRE-

TONCELLES, la commune doit étendre le périmètre de protection immédiate de 3000 m², d'une partie de la parcelle YM15 (article 10.2).

M. MARTIN seul propriétaire de la parcelle n'a pas donné suite à l'offre d'achat qui a été faite le 22 décembre 2020 par la commune.

Comme stipulé dans l'article R311-9 du code de l'expropriation, à défaut d'accord dans le délai d'un mois à compter de la notification, le juge peut être saisi par la partie la plus diligente. Pour ce faire, les parties devront constituer avocat. La Commune de BRETONCELLES peut le faire en la personne de Maître BOSQUET, localisé à Alençon.

Monsieur le Maire propose de recourir à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune. Maître Bosquet est spécialisé dans ce domaine.

Une conciliation doit être organisée avec M. Jean-Louis MARTIN pour le bornage de la parcelle.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de saisir Me BOSQUET, avocat, et M. POIRIER, conciliateur de justice, ce que le conseil municipal accepte.

- Régie Assainissement :

- **approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Assainissement pour l'année 2020 D2021.05.28.004**

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puissent en prendre connaissance.

Il est présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

La station respecte l'arrêté national du 21 juillet 2015. Cependant, le récépissé de déclaration du 4 février 1994. Cependant la qualité du rejet n'est pas optimale car des nitrates subsistent. Le temps de fonctionnement de la turbine a dont été diminué après le bilan 24 h.

La concentration des effluents bruts est faible car la station a reçu des eaux claires parasites en quantité importante. Le débit nominal de la station était également dépassé. Ces apports supplémentaires engendrent des augmentations des temps de pompage et donc des consommations d'énergie et de l'usure des équipements.

Afin de diminuer cet apport, des travaux sur le réseau sont à prévoir « Rue Ernest Sagot » et dans le secteur de la Donnette. Pour mémoire, le SATESE peut assister la collectivité dans ces opérations via Orne Métropole.

Le prix d'un m³ d'assainissement facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m³ est de 2,48 euros TTC pour 2020.

Il est à noter le bon rendement épuratoire de la station de traitement, les normes de rejet sont respectées.

Le rapport présenté est adopté à l'unanimité. Il sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune.

- **Vote des tarifs 01/07/2021 au 31/06/2022 D2021.05.28.005**

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Rappel des tarifs actuels : abonnement : 92.00 € HT

Le m³ : 1.34 €

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter l'abonnement et d'augmenter le m³ d'assainissement de 2 cts; Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité les tarifs suivants :

Abonnement : 92.00 € (sans changement)

Le m³ : 1.36 €

Piscine :

- **ouverture saison 2021 D2021.05.28.006**

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la piscine du mardi 29 juin au dimanche 29 août 2021 de 14 à 19 h (fermeture tous les lundis), ce que le conseil municipal accepte.

Recrutements D2021.05.28.007

- L'ouverture de la piscine oblige le recrutement d'un maître nageur et d'un agent d'accueil pour tenir la caisse. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les contrats de travail et tout document permettant le recrutement de M. Christian Joncheray (MNS) et Mme Aurore BERTHOU, titulaire du BNSSA pour tenir la caisse. Pour le moment, aucune information n'a été communiquée quant à l'obligation de recruter un « agent de désinfection »

- **vote des tarifs 2021 D2021.05.28.008**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2020 et propose au conseil municipal de voter les tarifs 2021. L'année dernière, les transats et les parasols n'ont pas été mis à la location et la vente de bonnets de bain avait été mis en place.

Le bonnet de bain ne sera pas obligatoire sauf directives gouvernementales ou préfectorales.

TARIFS PISCINE BRETONCELLES

Entrées journalières	Tarif 2020	tarif 2021
moins de trois ans	gratuit	gratuit
enfant de 3 à 15 ans	1,50	1,50
adultes à partir de 16	3,00	3,00
visiteurs	1,00	1,00
Centre aéré	1,00	1,00
cartes de 10 entrées		
enfants	12,00	12,00
adultes	25,00	25,00
location de matériels		
parasol	2,00	2,00
transat	1,00	1,00
bonnet de bain	1,00	1,00

Vérifier la signalétique de la piscine.

- **Location d'un appartement pour loger le maître nageur D2021.05.28.009**

Monsieur le Maire propose de louer à Mme Martine Challier, l'appartement situé au 1 rue Lucien David, 1er étage, pour la somme de 360 € par mois pour les mois de juillet et août 2021. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail administratif.

- **Achats divers**

Il est nécessaire de s'équiper de noddles (frites), de planches et d'une horloge étanche. Un devis a été demandé en ce sens. Le montant total est de 652,39 € TTC.

- **Syndicat TE61 : délégué de la commune D2021.05.28.010**

Monsieur Philippe AMCHIN ne souhaite plus représenter la Commune au sein du TE61. Il convient de procéder à son remplacement. Monsieur Philippe PITEL est désigné titulaire, Pascal GEORGES, suppléant

- Communauté de Communes Cœur du Perche :

- **Rapport d'activités 2020 D2021.05.28.011**

Le rapport d'activité de la Communauté de Communes de l'année 2020 a été transmis aux conseil-

lers municipaux. Ce document doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique. M. le Maire commente ce rapport. Le conseil municipal prend acte.

- **PSLA D2021.05.28.012**

La Communauté de Communes envisage de mettre en place un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire Cœur du Perche, compétence exercée par la Communauté de Communes, dans l'ancien bureau de poste, bâtiment appartenant à la Commune de Bretoncelles. Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition du bâtiment et de l'ensemble de la parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer un procès verbal de mise à disposition.

- **Locaux vacants:**

- Propriété des consorts Renard, La Dougère, état d'abandon provisoire

Les consorts Renard n'ont pas donné suite aux différents courriers de M. le Maire, ce dernier propose de lancer la procédure de constat de l'état d'abandon provisoire.

- **Panneaupocket D2021.05.28.013**

Déjà un an que la Commune a adopté ce moyen de communication. Monsieur le Maire propose de renouveler l'abonnement pour une durée de trois ans au prix de 580 € avec six mois supplémentaires gratuits

- **Sécurisation de l'accès aux écoles, demande de subvention FAL D2021.05.28.014**

Les commissions de sécurité et des affaires scolaires ont réfléchi aux aménagements de voirie à réaliser afin de sécuriser l'accès aux écoles.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- de réaliser les travaux suivants :

- entrée à sens unique sur le parking près de l'école maternelle
- Coussins berlinois juste avant et près les passages piétons
- Essai avec le car pour passer par la résidence de la Corbionne afin de créer l'arrêt de car devant les usines. La rue sera mise en sens unique. Cette modification sera testée à partir du 14 juin

- d'accepter le devis de l'entreprise Mavasa d'un montant de 7221 € TTC prévoyant la fourniture et la pose des coussins berlinois et différents panneaux.

- de solliciter une subvention FAL au plus haut taux pour aider au financement de ces travaux

- **Divers**

- Terres de la Régeolière : M. Bizet, locataire, prend sa retraite au 31 décembre 2021. M. Ludwig Sagot prendra la suite et un bail pourra être rédigé pour la location de ces terres
- Feu d'artifice : crise sanitaire oblige, la fête du 17 juillet ne peut pas être organisée. La préfecture sera interrogée.
- Jardin du souvenir : Tiffany est mandatée pour l'amélioration de cet endroit
- Vaccination Covid 19 :
 - remerciement de M. le Maire pour l'organisation par le SDIS de la vaccination de 112 personnes.

- le centre temporaire de Rémalard ferme pendant les mois de juillet et août
- des créneaux ont été ouverts à La Loupe et Mortagne au Perche, toutes les personnes qui se sont inscrites à la Mairie ont pu obtenir un rendez-vous.

- Raccordement à la fibre : la CDC a demandé un recensement des lignes téléphoniques qui posent un problème pour le passage de la fibre. Il faut mesurer le nombre de ml d'élagage et le nombre de ml de repage.
- Télétravail : Julia Metayer, domiciliée à la Gilardière, cherche un local pour télétravailler. La salle rose sera mise à sa disposition pour un montant de 100 € par mois. D2021.05.28.015
- Photos de drone : la sécurité civile a effectué des prises de vues du bourg de Bretoncelles. Monsieur le Maire la remercie pour cet excellent travail.
- Panneaux pour signaler les Jardins-la Blosserie et la Saussaie
- Logements vacants :
 - la maison d'Odette Richefou, la Dougère
Haute planche, le terrain situé à l'angle de la RD 38 et la voie communale n°10
Le 32 rue Ernest Sagot (résidence secondaire ?)
- Médiathèque : accessibilité et isolation

- Bilan d'avancement des projets prévus :

- Projets 21 :
 - mur cimetière,
 - aménagement de plaisance,
 - sécurité rue Henri Levier au niveau des écoles,
 - maison des Associations,
 - toilettes mairie,
 - réflexion MAM
- Projets 22 :
 - rue Jules Lemaître du sortie plateau jusqu'à l'entrée du cimetière, sous réserve que le trottoir et résine au niveau du rétrécissement soient prévus
 - Rue Roger Calbris, mise en conformité accessibilité
 - Médiathèque
 - Chaufferie
 - Enfouissement des réseaux Route de Saint Victor et Résidence la Donnette et travaux sur le réseau d'assainissement
 - Résidence seniors
- Projets 23 :
 - réfection Route de Saint Victor et Résidence la Donnette

- Philippe Amchin annonce sa démission pour des raisons de santé. Elle prendra effet au 31 juillet 2021.

- Un accident a failli arriver le 27 mai à la gare.

Prochaine réunion : vendredi 9 juillet 2021 à 19 h